



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question au Gouvernement n° 2837

Texte de la question

DIMENSION SOCIALE DE LA MONDIALISATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Sermier, pour le groupe UMP.

M. Jean-Marie Sermier. Ma question s'adresse à M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'économie et la situation de l'emploi dans notre pays s'améliorent, le chômage baisse depuis un an.

Cependant, nos compatriotes restent anxieux. Ils considèrent que ce nouveau contexte économique, même s'il leur permet de trouver ou de retrouver plus facilement un emploi, reste instable et précaire.

M. Patrick Roy. Ils ont raison !

M. Jean-Marie Sermier. Ils constatent en effet que la pérennité des entreprises est toujours menacée par la concurrence extérieure. Ils ont le sentiment que la logique de cette concurrence induit une réduction des garanties salariales, ne leur laissant le choix qu'entre risquer de perdre son emploi ou se résigner à un emploi moins qualifié.

Nous savons que l'ouverture des marchés européens et mondiaux peut être bénéfique en termes de production de richesses. Mais pour que celles-ci profitent à tous, ne faut-il pas des règles sociales minimales communes à tous les pays engagés dans ces échanges et sur ces marchés ? Il faut que cesse la course au moins-disant social.

Monsieur le ministre, quelle est l'action de votre ministère en ce domaine, et comment compte-t-il favoriser la construction d'une vraie Europe sociale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Même si, monsieur le député, l'ouverture des marchés peut et doit être créatrice de richesses, nos concitoyens ont le sentiment que l'absence de règles sociales minimales fausse le jeu de la concurrence et que cette concurrence déloyale tire notre modèle social vers le bas.

En novembre 2004, le Président de la République a rappelé devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies la nécessité de concilier la mondialisation et ses conséquences avec un projet mondial de fixation de règles sociales minimales.

En ce qui concerne la construction de l'Europe sociale, le Gouvernement, sous l'impulsion du Premier ministre, défend des positions très fermes. Nous avons ainsi milité avec l'Espagne et la Belgique, entre autres, pour que soit inscrite dans le projet de directive sur le temps de travail la fixation d'une durée maximale de travail qui exclue la possibilité de dérogations généralisées.

Nous avons également, à la suite de la crise Hewlett Packard, contribué à la mise en place par le dernier Conseil européen du " fonds antichoc ", dont nous avons débattu hier les conditions avec les partenaires sociaux.

Sur le plan mondial, la situation progresse grâce aux travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, instituée par cette grande institution qu'est l'Organisation internationale du travail. La France joue en la matière un rôle de premier plan. Au nom du gouvernement français, j'ai ainsi demandé, le 5 juin, une interdiction mondiale de l'amiante.

M. Jean-Pierre Brard. Pour quel résultat ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Le 14 juin, l'OIT votait enfin la résolution portant interdiction de l'utilisation d'amiante dans le monde.

La convention du travail maritime adoptée en février par la Conférence internationale du travail, sous présidence française, impose la mise en place de règles minimales s'appliquant à tous les pavillons et à tous les marins du monde.

Enfin, le Gouvernement vient de passer avec le Bureau international du travail une convention aux termes de laquelle 17 millions d'euros sont consacrés à la lutte contre le travail des enfants dans le monde.

Telle est concrètement, monsieur le député, l'action du Gouvernement et de la France. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2837

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 juin 2006